

Décrochage de portraits présidentiels

Procès de l'inaction climatique et sociale, à Auch



Décrochage de portraits présidentiels

Mardi 13 octobre 2020, Caroline, Freddy, Philippe, Théaud et Valérie sont convoqués au tribunal correctionnel d'Auch pour avoir décroché trois portraits présidentiels. Les peines encourues sont 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.



Une mobilisation de soutien est prévue de 8 h à 14 h sur les allées d'Étigny. Les cinq prévenus, membres du collectif ANV COP21 Auch, ont rendez-vous au tribunal d'Auch le 13 octobre, à 8 h 30. Ils ont fait appel à deux témoins : le climatologue Christophe Cassou, membre du GIEC et l'économiste Geneviève Azam, membre d'ATTAC.

Pour des raisons sanitaires, les personnes venues en soutien ne pourront pas entrer dans le tribunal. Un comité de soutien se réunira à l'extérieur dans le respect des règles de prévention de la Covid-19. Une prise de paroles d'associations et collectifs est prévue à 12 h 30.

Les 8 juin et 16 juillet 2019, le collectif Action Non Violente COP 21 Auch a décroché trois portraits présidentiels dans les mairies de **Barran, Castelnau-Barbarens et Saint-Jean-le-Comtal**. Cette action a été organisée dans le cadre de la campagne nationale Décrochons Macron qui visait à alerter l'opinion publique et la presse internationale sur le vide de la politique sociale et climatique du gouvernement. Loin d'être le « Champion du climat », Emmanuel Macron, depuis son élection en 2017, ne cesse de mener une politique incohérente face aux engagements pris par la France lors de la COP 21.

Les inégalités environnementales et sociales se creusent de plus en plus, les énergies fossiles continuent de bénéficier d'investissements publics massifs, et aucune limite n'est imposée aux entreprises polluantes. Les conséquences de ces choix politiques sont déjà visibles aujourd'hui : les épisodes méditerranéens comme la tempête Alex, qui a dévasté les Alpes-Maritimes, la semaine dernière, ne se produisent normalement qu'une fois par siècle. C'est déjà le deuxième de cette année 2020. (Dossier Météo France)

Malgré cela, la répression de la campagne Décrochons Macron est sans commune mesure avec ce que les mouvements écologistes ont connu par le passé. 127 gardes-à-vue pour un total de 1461 heures. 86 perquisitions dont certaines à l'aube, arme au poing. La cellule anti-terroriste saisie. Enfin, 80 personnes convoquées dans 34 procès à travers la France. Les militants vont donc porter devant les tribunaux des revendications exprimées depuis plus de deux ans à travers marches, pétitions, grèves, lettres ouvertes,...

- ◆ L'État doit dire la vérité sur le niveau de réchauffement auquel conduit la politique qu'il mène actuellement, et ses impacts à venir en France et dans le monde pour les générations présentes et futures.
- ◆ La France doit mettre en place, dès aujourd'hui, des mesures ambitieuses et radicales dans tous les secteurs nécessaires pour s'aligner sur une trajectoire compatible avec un réchauffement climatique limité à +1,5°C.
- ◆ L'État doit immédiatement mettre en place des mesures d'accompagnement social ambitieuses pour les personnes les plus précaires et les plus vulnérables au dérèglement climatique. En 2019, quatre organisations soutenues par plus de deux millions de personnes ont attaqué l'État en justice pour inaction climatique.

C'est aujourd'hui devant les juges que l'on doit le rappeler : le climat n'est pas une petite affaire, c'est l'Affaire du Siècle.

Contacts : anvcop21auch@protonmail.com